

Protocole 2020



Table des matières

Protocole 2020	1
1.1 Règlement applicable	3
1.2 Courses et catégories	3
1.2.1 Courses figurant obligatoirement au programme de chaque étape	3
1.2.2 Les différentes catégories	5
1.3 Les équipes officielles CFMR	5
1.4 Les procédures de départ	6
1.4.1 Types de départs	6
1.4.2 Procédure de placements sur la ligne de départ	6
1.5 Les classements sur la Coupe de France Marathon Roller	7
1.5.1 Principe d'attribution des points sur chaque étape	7
1.5.2 Attribution des points d'étape	8
1.5.3 Attribution des points lorsqu'il y a une course séparée pour les Masters	8
1.5.4 Récompenses d'étape	8
1.5.5 Le classement général individuel de la CFMR	9
1.5.6 Le classement général par équipes Marathon	9
1.5.7 Podiums et primes du classement général Marathon	9
1.5.8 Le classement général du semi-marathon	9
1.6 Les étapes de la coupe de France Marathon Roller	10
Annexe 1 au règlement sportif CFMR	11
Annexe 2 au règlement sportif CFMR	12
Annexe 3 au règlement sportif CFMR	13
Annexe 4 au règlement sportif CFMR	14
Annexe 5 au règlement sportif CFMR	15

1.1 Règlement applicable

Le Règlement Sportif Course (Commission FFRS-Course) en vigueur s'applique à la Coupe de France Marathon Roller.

Le présent protocole de la Coupe de France Marathon Roller ne fait que préciser sa mise en œuvre sur des aspects spécifiques à cette compétition.

1.2 Courses et catégories

1.2.1 Courses figurant obligatoirement au programme de chaque étape

1.2.1.1 *Le Marathon ou la Course Longue Distance*

Cette course est d'une distance totale entre 30 et 50 km pour le Marathon et entre 50 et 110 km en cas d'épreuve longue distance (ultra marathon).

Le Marathon est ouvert aux patineurs licenciés compétition FFRS, ainsi qu'aux patineurs étrangers licenciés compétition, à partir de la catégorie Junior B (U16 et U17).

La Course Longue Distance est ouverte à tous les coureurs à partir de la catégorie Junior A (U18 et U19).

Les coureurs non licenciés, désirant participer à ces épreuves, devront présenter un certificat d'aptitude à la pratique du roller en compétition. Le club organisateur collectera les certificats médicaux que le responsable de la Commission Coupe de France pourra consulter si besoin.

La vérification des catégories et des licences sera à la charge de la Commission Coupe de France Marathon Roller, notamment pour les catégories Masters puisque certains patineurs ayant l'âge requis pour être Masters peuvent choisir à leur première course de courir dans la catégorie Senior pour la saison sportive.

Un temps limite peut être mis en place sur les épreuves par l'organisateur de la course ce temps sera précisé lors de l'inscription.

1.2.1.2 *La Course Loisir*

Cette Course Loisir peut prendre différentes formes : semi-marathon, course individuelle ou par équipe à durée déterminée individuelle ou par équipe (par exemple : 1 h ou plus en solo, 4 h à 4 équipiers,...). S'il s'agit d'une course en ligne (semi-marathon), la distance sera au plus de 22 km. L'organisateur précisera la formule retenue dans son dossier de demande d'organisation pour la Coupe de France. Il peut proposer à la Commission Course de la FFRS tout autre format de course, mais si cette proposition n'est pas validée par la commission il devra revenir à l'une des formules décrites en début de ce paragraphe.

La Course Loisir est ouverte aux licenciés possédant une licence FFRS compétition, aux licenciés FFRS loisirs et aux non licenciés (sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller en compétition). Les inscriptions sont acceptées à partir de Junior B (U16 et U17).

Pour les Cadets (U14 et U15), l'organisateur a la possibilité de les faire participer à la course Loisir. Classement scratch hommes et femmes séparés en cas de courses individuelles, possibilité d'équipes mixtes pour les courses par équipe.

Départ groupé Hommes et Femmes.

Attention : l'épreuve du semi-marathon n'est pas considérée comme une épreuve type Marathon ou Course Longue Distance, en conséquence le diamètre maximum autorisé pour les roues est 110 mm pour les catégories Juniors A et B /Seniors /Vétérans (voir Règlement Sportif en vigueur au §3.2 « les Rollers »)

1.2.1.3 Les Courses Jeunes

Elles sont ouvertes des Super-Minis aux Cadets (U14 et U15) licenciés FFRS compétition. L'organisateur peut les proposer aux licenciés FFRS loisirs et non licenciés (sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller en compétition).

Lorsque la course loisir n'est pas ouverte aux Cadets (U14 et U15), une course Jeunes est organisée pour cette catégorie.

Selon le nombre de participants, des catégories peuvent être regroupées pour les courses. Les classements sont effectués par catégorie.

Distance Maximale autorisée pour les catégories : Super Mini à Cadet

La distance maximale autorisée pour les catégories SM à CA sera de deux fois la distance maximale autorisée dans le règlement sportif en vigueur.

Si le nombre de concurrents n'est pas suffisant, les regroupements ne seront possibles que pour les catégories Super Mini/Mini d'une part et Poussin/Benjamin/Cadet d'autre part.

En cas de regroupement de plusieurs catégories, la distance maximale de compétition sera celle de la catégorie des plus jeunes participants.

1.2.1.4 Autres courses pouvant figurer au programme d'une étape

Tout type de course figurant dans le Règlement Sportif Course en vigueur de la Commission Course de la FFRS peut être inclus dans le programme par un organisateur, dans le respect des distances et catégories de ce Règlement Sportif Course (exemple : tournoi de 100m, un contre-la-montre par équipes,...)

1.2.1.5 Autres animations pouvant figurer au programme d'une étape

Toutes les animations concernant d'autres disciplines de la FFRS et/ou visant à faire participer le public (démonstrations, organisation d'une Randonnée, Journée Tous en Roller, Ecole du Roller Français,...) sont fortement appréciées. Les Courses Jeunes objet du §1.2.1.3 étant, par leur format retenu, plutôt destinées à des jeunes pratiquants ou commençant à pratiquer la compétition de roller de vitesse, toute possibilité d'animation- course pour les jeunes débutants, par exemple inspirée du Kids Roller, serait appréciée. La Commission Coupe de France Marathon Roller ne gère pas les animations.

1.2.2 Les différentes catégories

La Commission Course a décidé de n'appliquer les catégories internationales Masters (u40/u50/u/60/o60) que pour les championnats de France Route et Marathon. Il y aura seulement donc sur l'épreuve du championnat de France un classement conforme à ces catégories. Pour le reste des épreuves le classement sera conforme au tableau ci-dessous.

Catégories âges distances

Catégories	Dénomination	Âges (ans)	Distance	Longue distance
Cadet F U14-U15	CAF	13/14	22 km	Cf 1.2.1.1
Cadet H U14-U15	CAG			
Juniors B F U16-U17	JBF	15/16	42 Km	
Juniors B H U16-U17	JBH			
Juniors A F U18 – U19	JAF	17/18		50 à 110 km
Juniors A H U18 – U19	JAH			
Senior D	SEF	19 - 29		
Senior H	SEH			
Vétéran 1 D	V1F	30 – 49 Maj		
Vétéran 1 H	V1H			
Vétéran 2 D	V2F	50 et plus Maj		
Vétéran 2 H	V2H			

Un patineur qui s'inscrit pour la coupe de France dans une catégorie ne pourra en changer en cours de compétition. Ainsi, un junior A devenant un Sénior restera classé pour la durée de la coupe de France dans la catégorie dans laquelle il a été inscrit.

Un lexique des catégories reprenant leur dénomination est annexé en fin de document.

1.3 Les équipes officielles CFMR

Une équipe est composée de 3 à 5 patineurs/patineuses. Equipe hommes et femmes séparées. Elle peut se composer de patineurs Seniors et/ou Juniors et/ou Vétérans.

Les inscriptions des équipes se feront entre le **10 décembre 2019 et le 31 mars 2020 minuit**.

Le responsable de l'équipe inscrit donc une équipe en fournissant : noms, prénoms, numéro de licence, joindre une photo de chaque membre de l'équipe et tous les renseignements demandés dans le formulaire d'inscription.

L'inscription officielle d'une équipe à la CFMR se fera via le lien vers le formulaire d'inscription en ligne, en cliquant sur: [Formulaire d'inscription équipes CFMR 2020](https://framaforms.org/inscription-equipe-coupe-de-france-marathon-roller-2020-1569334046) , ou en copiant l'adresse suivante dans votre navigateur :

<https://framaforms.org/inscription-equipe-coupe-de-france-marathon-roller-2020-1569334046>

Chaque patineur ou patineuse est responsable de son inscription sur les épreuves auxquelles il/elle souhaite participer.

L'inscription antérieure à une étape comme équipe officielle est obligatoire pour acquérir les points du classement par équipe de cette étape. Le port de la tenue aux couleurs de l'équipe est obligatoire pour que les résultats des patineurs soient pris en compte.

Seuls les résultats des membres d'une équipe acquis à partir de l'inscription seront pris en compte pour le classement général à la coupe de France.

Pour le classement des équipes seuls les résultats des épreuves Marathon des Grands Crus, Rennes sur Roulettes, Roll' Athlon 100, et le Lugdunum Contest sont pris en compte.

Pour le classement individuel, seuls les quatre meilleurs résultats sur l'ensemble des cinq courses (4 manches plus France marathon) sont pris en compte.

Les patineurs inscrits sur une épreuve de la coupe de France Marathon doivent posséder une licence en cours de validité pour que leur classement puisse être pris en compte pour le classement général de la coupe de France. Il est donc nécessaire de disposer de la licence de l'année en cours¹ pour toutes les épreuves figurant au calendrier à partir du 1^{er} septembre (cas notamment du Lugdunum Contest). La licence fédérale est valable du 1^{er} septembre de l'année Y au 31 août de l'année Y+1.

Il faudra donc pour concourir sur l'ensemble des épreuves de la coupe de France Marathon 2020 disposer de la licence 2019-2020 puis de la licence 2020-2021.

1.4 Les procédures de départ

1.4.1 Types de départs

2 types de départs existent en fonction de l'inscription de la compétition en World Inline Cup ou non.

- Epreuve WIC : départs séparés Hommes et Femmes (Juniors et Seniors). Eventualité de course séparée pour les Masters
- Epreuve non WIC : départ commun Hommes et Femmes toutes catégories

1.4.2 Procédure de placements sur la ligne de départ

1.4.2.1 Compétition WIC

– placement des coureurs et équipes WIC selon le règlement WIC en vigueur => voir p12 sur http://www.world-inline-cup.com/fileadmin/wic/upload/2019/docs/WIC_Rulebook_2019_final.pdf

– puis appel des 10 meilleurs classés présents du classement général de la Coupe de France. Pour la première étape, c'est le classement général de 2019 qui sera pris en compte.

¹ Voir règlement sportif course FFRS en vigueur.

- puis appel des équipes dans l'ordre du classement général de la Coupe de France. Lors de la première étape et ensuite pour les équipes à égalité placement par ordre alphabétique.
- puis placement libre.

1.4.2.1 Compétition non WIC

- Placement des 10 meilleurs hommes classés présents du classement général de la Coupe de France. Pour la première étape, c'est le classement général de 2018 qui sera pris en compte.
- Puis appel des équipes Hommes dans l'ordre du classement général de la Coupe de France. Lors de la première étape et ensuite pour les équipes à égalité placement par ordre alphabétique.
- Puis appel des 10 meilleures femmes classées présents du classement général de la Coupe de France. Pour la première étape, c'est le classement général de l'année précédente qui sera pris en compte.
- Puis appel des équipes Femmes dans l'ordre du classement général de la Coupe de France. Lors de la première étape et ensuite pour les équipes à égalité placement par ordre alphabétique.
- Puis placement libre toutes catégorie Femmes et Hommes.

1.5 Les classements sur la Coupe de France Marathon Roller

1.5.1 Principe d'attribution des points sur chaque étape

En cas de départ commun, les résultats de l'étape seront publiés sous forme d'un résultat toutes catégories Femmes-Hommes.

L'attribution des points de l'étape pour les classements individuels Hommes et Femmes seront séparés et distincts.

Le classement Scratch sera utilisé pour les primes d'étape affectées respectivement et séparément aux Femmes et aux Hommes (voir §1.6.4)

Les points pour les classements par catégorie seront ceux acquis sur le classement scratch

- Juniors A et B (U16 à U19)
- Senior
- Vétéran 1
- Vétéran 2

1.5.2 Attribution des points d'étape

Pour la saison, l'attribution de points à chaque étape est le même quel que soit le nombre des concurrents selon le tableau ci-dessous :

Place	Nombre de points
1	250,1
2	240
3	231
4	223
5	216
6	210
7	205
8	201
9	198
10	196
11	195
12	194
13	193
14	192
....
196	10
197	9
198	8
199	7
200 et plus	6

1.5.3 Attribution des points lorsqu'il y a une course séparée pour les Masters

Dans le cas de courses séparées des Seniors/Juniors et des Masters, afin de ne pas pénaliser le poids de l'étape dans le classement général, il est appliqué un coefficient multiplicateur de 1,5 aux points arrondi à la partie entière acquis lors de la course Senior/Juniors (uniquement).

1.5.4 Récompenses d'étape

Récompenses et podiums obligatoires pour le marathon :

- Scratch Hommes/Femmes du classement final de l'épreuve et remise des primes (voir §1.4.4).
- Juniors A et B (U16 à U19)
- Senior
- Vétéran 1
- Vétéran 2

Les organisateurs des épreuves sont libres de remettre d'autres récompenses à l'issue des épreuves.

1.5.5 Le classement général individuel de la CFMR

Il est effectué pour le Marathon et pour les catégories suivantes, classements hommes et femmes séparés:

- Scratch (classement utilisé pour les primes du classement général individuel)
- Juniors (U16 à U19)
- Senior
- Vétéran 1
- Vétéran 2

Le classement général annuel est calculé par un cumul des points obtenus à chaque étape de la CFMR selon le principe de calcul suivant : si le nombre d'étapes du circuit est « X », seuls les « X-1 » meilleurs résultats seront comptabilisés dans le classement général individuel.

En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière étape, c'est le meilleur résultat sur cette dernière étape de la saison qui prime, ou à défaut la plus récente à laquelle a participé au moins l'un des deux coureurs. Le barème des points individuels attribués à chaque étape figure au § 1.5.2

1.5.6 Le classement général par équipes Marathon

Les équipes bénéficient à chaque étape du cumul des points individuels (selon barème au § 1.5.2) des 3 meilleures places (les 3 premiers patineurs de l'équipe) du classement scratch. Le classement général par équipe est effectué sur le cumul des points acquis sur toutes les étapes, sauf le championnat de France marathon. Un master/vétéran inscrit dans une équipe marquera le nombre de point acquis dans sa catégorie dans le cas de courses séparées senior et master. Le non-respect des catégories d'inscription en équipe sur les étapes sera sanctionné par la suppression des points acquis dans la mauvaise catégorie.

1.5.7 Podiums et primes du classement général Marathon

Les podiums du classement général de la Coupe de France Marathon Roller ont lieu lors de la dernière étape de la saison sportive ou si impossibilité (timing, contraintes propres au site,) lors de la 1^{ère} manche de la saison suivante.

1.5.8 Le classement général du semi-marathon

Il est effectué pour les catégories hommes (toutes catégories d'âges) et femmes (toutes catégories d'âges). Le calcul du cumul des points et le barème d'attribution des points sont identiques à ceux décrits pour le marathon.

Les cinq premiers et les cinq premières seront appelés sur le podium à l'issue de la dernière étape. Il ne sera pas distribué de primes pour ce classement général.

Le classement général Semi correspond au cumul de toutes les étapes si le nombre des courses de SEMI est inférieur au nombre d'étape CFMR (exemple : 5 étapes CFMR, 4 étapes avec Semi).

Si le nombre d'épreuves de SEMI (x) est égale au nombre d'étape CFMR alors seuls les x-1 meilleures étapes seront prise en compte pour le classement du Semi.

Attention : le classement général semi-marathon de la CFMR ne délivre que des récompenses, et ne permet en aucun cas au vainqueur dans une catégorie de s'arroger un quelconque titre de Champion de France.

1.6 Les étapes de la coupe de France Marathon Roller

Etape	Nom	Lieu	Distance	Date	Licence	Organisateur
1	Championnat de France	Fay de Bretagne	42	08/03/2020	2019-2020	CDRS 44
2	Marathon des grands crus	Dijon	42	17/05/2020	2019-2020	AM Sports
3	Rennes sur Roulettes	Rennes	42	30-31/05/2020	2019-2020	Cercle Paul Bert
4	Roll'athlon 100	Motz	103	07/06/2020	2019-2020	Haut-Rhône N'Rollers
5	Lugdunum Contest	Lyon	42	3 ^{ème} week-end de septembre (à confirmer)	2020-2021	Génération Roller

Le calendrier de la coupe de France marathon roller (CFMR) est à cheval sur deux saisons de licences sportives, il est rappelé que les coureurs doivent disposer d'une licence fédérale course en cours de validité pour pouvoir être classés.

Annexe 1 au règlement sportif CFMR

Montant des primes du classement général de la Coupe de France Marathon (primes remises par la CC²)

Classement général individuel

Scratch Hommes Toutes Catégories

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prime	400€	300€	200€	100€	85€	70€	60€	50€	40€	30€

Scratch Femmes Toutes Catégories

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prime	400€	300€	200€	100€	85€	70€	60€	50€	40€	30€

Classement général par équipe

Equipes Hommes

- 1^{er} : 400€
- 2^{ème} : 300€
- 3^{ème} : 200€
- 4^{ème} : 100€
- 5^{ème} : 85€

Ces primes ne sont acquises que s'il y a au moins 10 équipes engagées en CFMR. Dans le cas contraire, il ne sera pas distribué de primes.

Equipes Femmes

- 1^{ère} : 400€
- 2^{ème} : 300€
- 3^{ème} : 200€
- 4^{ème} : 100€
- 5^{ème} : 85€

Ces primes ne sont acquises que s'il y a au moins 7 équipes engagées en CFMR. Dans le cas contraire, il ne sera pas distribué de primes.

Les clubs organisateurs contribuent pour la constitution de la dotation pour la prime de classement général à hauteur de 600€ par étape. Le reste de cette dotation est pris en charge par la Commission Coupe de France Marathon Roller.

Annexe 2 au règlement sportif CFMR

Engagement à l'occasion du Championnat de France

Les inscriptions pour le marathon du Championnat de France seront gérées directement par la Commission Course de la FFRS via l'outil GESCOM. Les inscriptions des licenciés à la FFRS seront donc faites par les responsables d'équipes via GESCOM et le règlement se fera via les CCL (Commission Course de Ligue) auprès de la Commission Course de la FFRS, selon la procédure définie pour tous les championnats de France.

Les coureurs licenciés à une fédération étrangère pourront participer à cette compétition en s'inscrivant directement auprès de l'organisateur. Cela leur permettra d'être classés pour la Coupe de France Marathon mais pas pour le Championnat de France (voir règlement en vigueur de la Commission Course de la FFRS).

Les participants aux semi-marathons ainsi qu'aux éventuelles courses loisirs s'inscriront directement auprès de l'organisateur, comme pour les autres étapes de la CFMR.

Annexe 3 au règlement sportif CFMR

Location de transpondeurs

L'organisateur indiquera, dans un délai maximum de un mois qui suit l'événement, le nombre de puces louées à la CC-FFRS ou ligue. La Commission Course et/ou la ligue émettra la facture de règlement à l'organisateur.

Le tarif de location unitaire sera communiqué directement aux organisateurs ultérieurement. Le prix de la location par patineur ne peut excéder 5€.

Annexe 4 au règlement sportif CFMR

Montant minimum des primes d'étapes CFMR à la charge de chaque organisateur

Il s'agit du **montant minimum des primes**. La commission Coupe de France Marathon sollicite les clubs organisateurs pour un respect de la parité des classements individuels homme et femme.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prime	300€	200€	100€	80€	60€	50€	40€	30€	20€	10€

Information importante :

- Règle d'attribution des primes sur les WIC faisant partie de la Coupe de France de Marathon (Dijon et Rennes) → Voir règlement WIC en page 14 art 21-1
Lien = http://www.world-inline-cup.com/fileadmin/wic/upload/2019/docs/WIC_Rulebook_2019_final.pdf
- Sur les WIC seuls les coureurs enregistrés dans une équipe officielle WIC ou individuellement bénéficient des primes WIC. La règle est celle du non-cumul des primes WIC et CFMR

Annexe 5 au règlement sportif CFMR

Lexique des catégories à utiliser dans le cadre de la Coupe de France Marathon Roller.

Sauf cas particulier du championnat de France Marathon où les catégories internationales seront utilisées, (u40/u50/u/60/o60) pour les vétérans.

Abbréviation	Signification
SMF	SUPER MINI FILLE
SMG	SUPER MINI GARCON
MPF	MINI POUSSIN FILLE
MPG	MINI POUSSIN GARCON
POF	POUSSINE FILLE
POG	POUSSIN GARCON
BEF	BENJAMINE FILLE
BEG	BENJAMIN GARCON
CAG	CADET GARCON
CAF	CADETTE FILLE
JBF	JUNIOR B FILLE
JBH	JUNIOR B HOMME
JAF	JUNIOR A FILLE
JAH	JUNIOR A HOMME
SEF	SENIOR FEMME
SEH	SENIOR HOMME
V1F/H	VETERAN 1 FEMME / HOMME
V2F/H	VETERAN 2 FEMME / HOMME